



PHOTO PAUL HAMEL, S.J.

La bienheureuse Kateri, Sanctuaire des Martyres, Auriesville, N.Y.

De plus, quoique la susdite Servante de Dieu soit considérée comme une Sainte, elle n'est jamais honorée par le titre de sainte ou de bienheureuse, soit par la parole ou l'écriture, soit en public ou en particulier... qui pourrait impliquer une vénération publique.

A deux heures de l'après-midi du 12 juillet, réunion des témoins au presbytère de la cathédrale d'Albany, où ils font serment de dire la vérité, de garder le secret sur chaque point de la matière du procès sinon aux juges du Tribunal. Suivent ensuite les interrogatoires qui suscitent des réponses qui corroboreront la matière des articles, à deux exceptions près. A la question: Connaissez-vous un livre ou un manuscrit où la Servante de Dieu, Catherine Tekakwitha, est appelée "Sainte" ou "Bienheureuse", le P. Mullaly répond:

"Oui, je connais une traduction anglaise, transcrite à la machine, d'une biographie de la Servante de Dieu, Catherine Tekakwitha, faite d'après la biographie originale, dont le titre se lit comme suit: **La Vie de la — B — Catherine Tekakwitha** par le R.P. Claude Chauchetière, de la Compagnie de Jésus. Dans cette traduction de la biographie française originale, le traducteur anglais a donné à la lettre — B — le sens du mot anglais "Bienheureux". A mon avis, c'est là une traduction fautive, vu que la lettre — B — de la biographie française semble signifier "Bonne". De plus, ce document anglais transcrit à la machine n'a guère eu de circulation et conséquemment l'erreur du traducteur anglais n'est pas cause d'une violation des Décrets d'Urbain VIII."

Le curé de Sainte-Cécile à Fonda, N.Y., M. l'Abbé Joseph-M. O'Connor, à la question: "Y a-t-il une image ou statue de Catherine Tekakwitha dans votre église?", précisa: "Il n'y a pas de statue dans l'église, mais il y a une verrière dans un endroit peu en évidence, à savoir en arrière de l'orgue, représentant Catherine Tekakwitha."

A la nouvelle demande: "Avez-vous vu une image ou statue d'elle avec des signes qui pourraient indiquer "Bienheureuse" ou "Sainte" ou un culte public à son égard?", le brave curé répond:

"La verrière que je viens de mentionner avait une auréole. En 1926, un artiste non-catholique y plaça ce don d'une dame non-catholique. Après la pose de la verrière, sur l'invitation de l'artiste, j'allai la regarder et dès que je l'eus vue, je communiquai la chose à Son Excellence, qui m'a dit de la changer. Il n'y eut jamais de culte public, d'autant plus que le 6 mars 1939, Mgr Gibbons put constater que l'auréole était remplacée par un verre de couleur."

Le 21 juillet suivant à deux heures de l'après-midi, Mgr l'évêque, les juges du Tribunal, le promoteur de la foi et le notaire ecclésiastique se réunirent à la sacristie de l'église des PP. Jésuites à la vieille Mission Saint-François-Xavier de Caughnawaga, aujourd'hui Kahnawaké. Le P. Benoît Dechêne, S.J., après avoir juré de dire la vérité, comparut devant eux et répondit, entre autres, à deux importantes questions à propos du lieu d'enterrement de Kateri Tekakwitha et de l'absence de tout culte interdit à son égard. Pour